

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 1 pouvoir

Date de convocation
22 juin 2017

Date d'affichage
22 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Siva MOURUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Bernadette MILLOT par Monique THILLY.

Madame Sandrine LE GUERN a été nommée secrétaire

Objet : RENOUELEMENT DE CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

N° de délibération : 2017_06_29_07

Rapporteur : Alain BIAUX

Depuis le 1^{er} août 2016, nous avons recruté un agent en contrat à durée déterminée d'une durée d'un an affecté au service espaces verts.

Le contrat expire au 31 juillet 2017.

Compte tenu de la charge de travail notamment sur la période estivale, et de la qualité des services rendus par l'agent sur ce poste nous souhaitons renouveler son contrat pour une période d'un an.

Il vous est proposé de renouveler ce contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} août 2017 dans les mêmes conditions.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 correspondant à l'indice majoré 325.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission des finances du 20 juin 2017 ;
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
OUI l'exposé qui précède

AUTORISE M. le Maire à renouveler le contrat d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Résultat du vote :

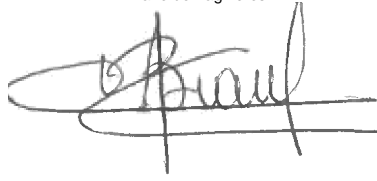
- Voix pour : 18
- Voix contre : 4
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/07/2017 à 07:48:09
Référence : f13293872d0e975a128bc3db3b959cb0fd53f028